



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024  
Reçu en préfecture le 27/05/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240522-B20240521\_04\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

**Absents avec procuration :** Rachel ZIROVNIK à David ROBINET  
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

**Etait excusé :** ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



### **4. Objet : Marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents - Avenant n° 2 avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY**

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché notifié le 4 juillet 2023, concernant la maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents passé avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY et conclu pour un montant de 36 250,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 acté le 5 mars 2024 par décision du Président n° 2024-26, portant le montant du marché à 37 750,00 € H.T. suite à la réalisation de prestations supplémentaires,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Dans le cadre la mission de maîtrise d'œuvre, l'administration du Grand-Duché du Luxembourg a demandé au bureau d'études de fournir une modélisation hydraulique de l'aménagement du seuil d'Altwies préalablement à l'autorisation des travaux.

La mission inclut :

- L'exploitation du Modèle Numérique Terrain (MNT) fourni par l'Administration de Gestion de l'Eau (AGE) : transformation en "nuage de points", établissement des profils en travers, importation des niveaux des crues de calage fournies par l'AGE au droit des profils
- La création du modèle hydraulique 1D sous logiciel HEC-RAS, permettant de donner les résultats hydrauliques (état actuel / état projet actuel) selon 3 conditions hydrologiques (HQ10, HQ100, HQ extrême)
- La modification du projet s'il venait à aggraver les inondations et la nouvelle modélisation correspondante
- La mise en forme de rendus visuels de l'impact de l'aménagement sur les niveaux d'eau à l'état actuel (cartographies .shp + profil en long)
- La rédaction d'une note de synthèse de l'incidence hydraulique afin de compléter le premier dossier de demande d'autorisation.

Cette mission supplémentaire rendue nécessaire et n'étant pas prévue initialement par le maître d'ouvrage a engendré une augmentation du montant du marché.

Le montant du marché est porté de 37 750,00 € H.T. (trente-sept mille sept cent cinquante euros) à 41 175,00 € H.T. (quarante et un mille cent soixante-quinze euros), soit une augmentation de 3 425,00 € H.T. soit + 9,07 % (+ 13,59 % par rapport au montant du marché initial).

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 2,

Considérant cet exposé,

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents, passé avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mai 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240522-B20240521\_04\_SI-DE

